

Bulletin d'adhésion 2019

Incroyables Comestibles Ville d'Avray

Foyer des Associations, place Charles de Gaulle, 92410 Ville d'Avray



A remplir par l'adhérent (partie à conserver par l'association)

Prénom : **Nom :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tél. :

Email : @

Je déclare souhaiter devenir membre de l'association Incroyables Comestibles Ville d'Avray.

A ce titre, je déclare adhérer aux statuts de l'association et à la charte des Incroyables Comestibles France et j'accepte de verser ma cotisation due pour l'année mentionnée.

Montant de la cotisation : 5 €

Versement complémentaire libre : €

Total versé : €

Fait à, le

Signature :

J'accepte que l'association Incroyables Comestibles Ville d'Avray mémorise et utilise mes données personnelles dans le but d'améliorer mes interactions avec ses activités.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'association s'engage à protéger et ne pas divulguer vos données personnelles. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données.

J'accepte que les photos ou vidéos sur lesquelles je figure puissent être utilisées par l'association Incroyables Comestibles Ville d'Avray pour sa promotion. En aucun cas, l'association ne cédera les photos ou vidéos visées à des tiers.

Reçu pour d'adhésion 2019

Incroyables Comestibles Ville d'Avray

Foyer des Associations, place Charles de Gaulle, 92410 Ville d'Avray



A remplir par l'association (partie à conserver par l'adhérent)

Je, soussigné Nicolas Bertholon agissant en tant que trésorier de l'association Incroyables Comestibles Ville d'Avray, déclare avoir reçu le bulletin d'adhésion de :

Prénom : **Nom :**

Ainsi que sa cotisation et son éventuel versement complémentaire, pour une somme totale de €.

L'adhésion du membre susnommé est ainsi validée. Ce reçu confirme la qualité de membre et ouvre le droit au vote à l'assemblée générale de l'association Incroyables Comestibles Ville d'Avray.

Un reçu fiscal peut être remis sur demande, pour bénéficier de réduction d'impôt (article 200 du CGI).

Fait à, le

Signature :